

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

54E SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2018 A 18 H

TANZMATTEN

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Stéphanie MUGLER, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Pascale GONZALEZ, Jean-Michel PETER, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Stéphane KLEIN, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Didier REBISCHUNG donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Charles SITZENSTUHL donne procuration à Robert ENGEL

Caroline SCHUH donne procuration à Marcel BAUER

Serge DA MOTA donne procuration à Guy RITTER

Fanny VON DER HEYDEN : retard en attendant donne procuration à Jacques MEYER

Fabienne FOLTZ-BARTH donne procuration à Evelyne TURCK-METZGER

Assistent à la séance :

M. Stéphane MACHI, Directeur du Pôle Attractivité et Epanouissement de la Personne

M. Philippe STEEGER, Directeur général des Services

M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation

M. Grégory FRANTZ, Responsable du service Communication

Sélestat, le 13 décembre 2018

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

54e SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2018 A 18H

TANZMATTEN

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018
- C. Décisions du Maire n° 57 à 66/2018

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Participation à l'expérimentation Pass Culture du ministère de la Culture au sein de la ville de Sélestat
- 2. Convention entre la Ville de Sélestat et la Région Grand Est relative à la participation au dispositif Jeun'Est

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 3. Aggravation du dépérissement des bois et des attaques de scolytes en forêt de montagne
- 4. Fourrière animalière Ville de Sélestat/Société Protectrice des Animaux (SPA) Moyenne Alsace : renouvellement de convention
- 5. SIVU des communes forestières de Sélestat et environs – rapport d'activités 2017

6. Syndicat de Lutte contre les Moustiques – SLM 67 : rapport annuel 2017

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Constitution d'une provision pour risque dans le cadre du contentieux avec la société Dexia Crédit Local
8. Fixation des droits de place 2019

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

9. Renouvellement de la convention de participation pour le risque santé

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

10. Voirie programme 2018 : Aménagement de la rue du Cimetière

F. DIVERS

11. Adhésion à un groupement de commandes portant sur la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurances et de conseil en assurances

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à saluer la présence du Conseil Municipal des Enfants avec Malika ALLAOUI, et les remercie d'être aussi nombreux, ainsi que les parents qui les accompagnent.

Avant de débiter la séance, par solidarité avec les victimes et les familles des victimes des attentats de Strasbourg du 11 décembre, Monsieur le Maire tient à observer une minute de silence. Il considère que ces actes démontrent bien que personne n'est à l'abri et qu'aucune collectivité, malgré toutes les mesures de sécurité qui peuvent être mises en place, n'est intouchable et que la folie humaine n'a pas de limite.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Stéphanie LUTZ-HUSSER est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 57 à 66/2018

Décision N° 57/2018 : Fourniture de produits de marquage routier

Décision N° 58/2018 : Pontages de fissures sur voirie communale

Décision N° 59/2018 : Travaux sylvicoles en forêt de Sélestat (plaine et montagne)

Décision N° 60/2018 : Renouvellement d'une location de terrain en forêt communale de Sélestat Montagne

Décision N° 61/2018 : Mise à disposition d'un local au « Sport Club de Sélestat (SCS) 1906 »

Monsieur Stéphane KLEIN indique que dans le corps de la décision, il y est inscrit qu'un projet d'extension du club-house est en cours de réflexion. Il souhaiterait obtenir quelques précisions sur ce projet.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que la municipalité a été sollicitée par le club pour y effectuer des travaux. Mais pour l'instant cela se limite à cette demande, et il est bien inscrit dans la décision que la convention, telle qu'elle était jusqu'à présent, est renouvelée jusqu'à une éventuelle extension ou agrandissement des locaux.

Monsieur Stéphane KLEIN profite de ce point pour indiquer qu'il a été particulièrement surpris d'entendre parler, dans différentes commissions extra-municipales, du projet Charlemagne. Il trouve déplaisant que ce sujet n'ait pas été évoqué dans une commission municipale et qu'il ait dû l'apprendre par des acteurs extérieurs.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce sujet tient particulièrement à cœur de tous, mais ce qui a fait que la municipalité ait été amenée à organiser une première rencontre avec les partenaires éventuels, c'est le souhait que ce projet soit inscrit dans un contrat départemental. Toutefois, pour l'instant, aucune décision n'est prise et la prochaine étape sera d'organiser une réunion de travail avec les élus, une fois que les avis des associations et des clubs auront été récoltés.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait qu'il est déçu car il a peut-être toujours la faiblesse de penser qu'en réfléchissant à plusieurs sur un projet, ce dernier gagne en qualité. Il estime que son groupe s'est beaucoup investi dans de nombreux projets au cours de cette mandature et il ne pense pas que ses collègues aient démerité dans les différents travaux et dans sa loyauté. Il regrette de découvrir que des projets qui font consensus, soient discutés en dehors d'un conseil municipal. Il trouve cela dommage car il pensait que ce stade était dépassé, mais visiblement « les mauvaises habitudes reviennent ».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne peut pas laisser Monsieur KLEIN avoir de tels propos car ce ne sont pas des « mauvaises habitudes » qui reviennent. Il n'a aucunement l'intention d'évincer le groupe d'opposition, bien au contraire, il l'associera au bon moment. Pour l'instant, il ne s'agissait que d'une « prise de température » au niveau des associations et des établissements scolaires car il s'agit également de programmer des travaux dans le gymnase. La réflexion démarrera au mois de janvier et l'opposition sera associée afin qu'elle puisse donner son avis.

Monsieur Stéphane KLEIN indique avoir bien entendu les arguments de Monsieur le Maire, mais il souligne le fait que de ne pas avoir été associé dès le départ, laisse un sentiment désagréable.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que des discussions avaient eu lieu lors de la délibération sur l'acquisition du gymnase de l'ESPE et il a toujours dit qu'après le gros chantier de la Bibliothèque humaniste, le suivant serait la réflexion et la réhabilitation du secteur Charlemagne qui comprend la piscine koeberlé, le gymnase Koeberlé et le gymnase de l'ESPE. Il a demandé à ce que la réflexion soit menée afin de l'inscrire dans le contrat départemental et ce afin de ne pas être pris en défaut par les collectivités qui vont apporter leur soutien comme le Département, mais également la Région. Cette réflexion comprendra également la structure du foyer FCS ainsi que le stade.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'en conseil municipal avait été abordé l'achat du gymnase de l'ESPE avec des travaux à réaliser pour le mettre aux normes. Toutefois, lorsqu'il apprend dans les assemblées que finalement ces travaux sont ajournés en lien avec le projet Charlemagne qui sera réalisé en premier, il est légitime de comprendre son étonnement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que les choses entendues ne sont pas réelles que le projet n'en est qu'au démarrage, et que ce ne sont que des rumeurs.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que ces propos sont tenus dans des conseils d'administration avec des procès-verbaux. Il peut donc se dire qu'il y a un peu de sérieux dans les propos tenus.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que si les conseils d'administration des établissements scolaires donnent des informations sans que ces dernières soient vérifiées, il en est vraiment surpris. En effet, ce n'est pas parce que certaines choses sont évoquées lors d'une réunion de concertation que cela est acté.

Décision N° 62/2018 : Fourniture de service de télécommunication voix fixes mono-communications

Décision N° 63/2018 : Achat de fournitures de bureau et papiers reprographiques

Décision N° 64/2018 : Fourniture et prestation de service internet pour la Mairie et la Mairie du Heyden

Décision N° 65/2018 : Travaux de marquage routier

Décision N° 66/2018 : Fixation des tarifs à percevoir à l'aire de stationnement des camping-cars

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Participation à l'expérimentation Pass Culture du ministère de la Culture au sein de la ville de Sélestat

Madame Anne DESCHAMPS insiste sur le fait que ce Pass Culture émane du Ministère de la Culture. Elle considère que ce dispositif est assez exceptionnel car les jeunes ayant 18 ans bénéficient de 500 euros pour se rendre dans tous les spectacles qu'ils souhaitent. La DRAC a d'ores et déjà pris contact avec toutes les structures culturelles de la Ville tant les Tanzmatten, que la Médiathèque, la bibliothèque Humaniste etc..., afin de bénéficier de toutes les offres culturelles. Environ 2 600 jeunes sur le Bas-Rhin seront tirés au sort par l'INSEE pour obtenir un maximum de mixité. Madame DESCHAMPS propose donc de participer à cette expérimentation.

Monsieur Stéphane KLEIN a pu observer, de par son métier, l'utilisation de ce dispositif et confirme que cette expérience est très enrichissante pour les bénéficiaires. De plus, cela est une très belle opportunité pour conquérir de nouveaux publics et pour la commune qui en bénéficie.

Madame Caroline REYS se réjouit que le Bas-Rhin et ses jeunes ont été retenus pour expérimenter cette offre qui faisait partie d'un programme présidentiel. Elle tient à rappeler que le vote porte surtout sur le fait que les Tanzmatten adhèrent à cette offre ce qui va rendre visible l'offre culturelle du territoire de Sélestat.

Elle souhaite également savoir combien de sélestadiens font partie de cette expérimentation sur les 2 600 jeunes.

Madame Anne DESCHAMPS indique qu'elle attend la réponse car c'est une question qu'elle a elle-même posé.

Adopté à l'unanimité

2. Convention entre la Ville de Sélestat et la Région Grand Est relative à la participation au dispositif Jeun'Est

Madame Anne DESCHAMPS indique que ce dispositif remplace la Carte Culture. Elle rappelle que ce n'est pas la Ville qui décide des choses mais il faut adhérer à ce dispositif pour que les citoyens en bénéficient, bien qu'elle estime que c'est un dispositif moins bon que le précédent. Elle précise que cette convention concerne surtout les Tanzmatten. Ce dispositif ne concerne plus simplement la culture mais aussi les équipements sportifs, le matériel scolaire et tout ce qui en découle.

Monsieur André KLETHI en déduit que cela fait au maximum 4 spectacles par an et lorsqu'il prend l'exemple des tarifs réduits des Tanzmatten et qu'il déduit les 5 euros, le montant restant à payer est tout de même encore conséquent ce qui mettra certainement un frein quant à sa démocratisation et son utilisation.

Madame Anne DESCHAMPS précise qu'avec la Carte Culture, cela représentait environ 930 entrées aux Tanzmatten et elle estime que les chiffres devront être étudiés de près.

Madame Caroline REYS souligne le fait que lors du changement des Régions, elle avait vraiment milité pour que l'agence Culturelle soit maintenue car c'est une structure bénéfique pour les associations et les compagnies. Elle se réjouit que cette structure et ses offres se soient étendues dans tout le Grand Est. Autant elle peut saluer l'extension à tout le Grand Est, autant elle peut regretter la disparition de la carte Vita culture car si les associations et les compagnies sont gagnantes, les jeunes spectateurs eux sont perdants.

Adopté à l'unanimité

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

3. Aggravation du dépérissement des bois et des attaques de scolytes en forêt de montagne

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le fléau de la Chalarose n'a pas suffi, à cela se rajoute les scolytes en forêt de montagne qui sont peut-être liés à la sécheresse importante. Cela lui rappelle un événement de 1976 où il était question de maladie des résineux mais où il s'est avéré que cela était dû à la sécheresse.

Monsieur Denis DIGEL propose de trouver une entreprise qui passera 3 à 4 fois par an dans les parcelles pour récolter les bois scolytés afin d'éviter une dépréciation du bois.

Adopté à l'unanimité

4. Fourrière animalière Ville de Sélestat/Société Protectrice des Animaux (SPA) Moyenne Alsace : renouvellement de convention

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que la Communauté de Communes n'a aucun regret d'avoir apporté son soutien pour la construction de cette fourrière car elle rend d'énormes services.

Monsieur Eric CONRAD propose de renouveler la convention avec la SPA Moyenne Alsace pour une durée de 3 ans.

Monsieur Stéphane KLEIN confirme que ce service est incontournable pour la collectivité et il ne peut que se réjouir de l'option choisie à l'époque. Toutefois, il insiste sur le rôle essentiel du Président de la SPA qui est entièrement dévoué pour la collectivité et son territoire. De ce fait, il tient à saluer particulièrement Monsieur BLONDE pour son investissement et son action remarquable.

Madame Caroline REYS indique que cette délibération rappelle les responsabilités des élus, mais elle met également en lumière les responsabilités des concitoyens. En effet, les chiffres annoncés montrent leur irresponsabilité envers les animaux de compagnie car une cinquantaine de chiens et une centaine de chats sont ainsi abandonnés chaque année sur le territoire. Toutefois, les places ne sont pas extensibles et elle estime qu'il est nécessaire de rappeler aux concitoyens que le sort qui attend ces animaux, est l'euthanasie. Elle insiste sur le fait qu'il existe d'autres moyens de lutter contre l'errance des animaux, à savoir la stérilisation notamment des chats, et certaines associations en font leur engagement comme c'est le cas de l'association « Cat mon doux » dont il existe une antenne à Sélestat. Elle considère que la Ville pourrait s'appuyer sur ce type d'association pour contribuer à réduire le nombre de chats errants et donc le nombre de victimes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rejoint les propos de Monsieur KLEIN concernant le travail effectué par Monsieur BLONDE. Il précise qu'il n'agit pas seulement sur le territoire de la Ville et de la Communauté de Communes de Sélestat, mais sur l'ensemble de l'Alsace Centrale. Il précise qu'à l'époque, la contribution par habitant a été définie avec lui, mais avec les travaux

considérables qui ont été faits et comme la SPA a pris en charge une partie de l'investissement en faisant un prêt, Sélestat et toutes les communes ont augmenté la contribution pour que la SPA puisse fonctionner dans de bonnes conditions. De plus, il est vrai que le Président arrive à fédérer autour de lui une très bonne équipe de bénévoles.

Adopté à l'unanimité

5. SIVU des communes forestières de Sélestat et environs – rapport d'activités 2017

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'il y a environ 20 ans, chaque commune avait un certain nombre d'ouvriers forestiers, qui étaient des agents communaux et qui étaient mis à la disposition de l'ONF pour intervenir dans les forêts. Une loi est parue à la fin des années 1995 et qui a interdit le fait qu'un ouvrier communal soit rétribué par plusieurs communes, ce qui a entraîné la constitution du Syndicat intercommunal à vocation unique qui est devenu l'employeur des ouvriers forestiers.

Monsieur Denis DIGEL indique que la commune de Sélestat représente 33% de la surface forestière soumise au régime forestier et que l'effectif au 1^{er} janvier est de 9 salariés, complétés en été par un salarié en CDD, pour pallier au surcroît de travail lié au dégagement de jeunes plantations dans l'Ill*Wald, personne qui a été recrutée en apprentissage qui s'est terminé au printemps. Il précise, en outre, qu'il n'y a eu que 32 heures d'arrêt pour accident du travail ce qui est très peu, que Sélestat représente 4 917 heures de travail soit presque 3 personnes à temps plein. Il indique qu'un léger déficit de 36 000 euros est apparu dans le fonctionnement du SIVU, déficit voulu par les élus, car ce dernier détient 217 000 euros en excédent de fonctionnement et il n'a donc pas fait en 2017 le premier rappel de trésorerie.

Monsieur André KLETHI indique que dans la première page de la délibération, il est inscrit que le SIVU comprend 11 salariés, mais il suppose qu'en 2017 ils n'étaient pas 11 puisque la page 6 du rapport stipule qu'il y avait 9 salariés plus celui qui a été embauché pour quelques mois en cours d'année, et page 8, il est fait mention de 10 salariés au 1^{er} janvier 2017, il pense donc qu'il s'agit du 1^{er} janvier 2018. Il souhaite également savoir le nombre d'heures travaillées par un ouvrier sur l'année.

Monsieur Denis DIGEL informe que cela représente 1 870 heures par an congés compris.

Monsieur André KLETHI précise que si le nombre total d'heures effectuées, soit 10 492 heures, divisés par 1 870, cela représente entre 5 et 6 salariés. Il ne souhaite pas avoir de réponse de suite, mais il estime que certains chiffres sont à vérifier car il y a quelques éléments qui lui semblent incohérents.

De plus, il pense qu'il y a également une erreur au niveau de la page 2 car il est inscrit que 2 757 heures sont consacrées aux travaux d'exploitation et alors que s'il additionne les montants du tableau page 13 il en est à 1 719 heures. Il se demande également quelle est la part de l'ONF dans ce coût de fonctionnement.

Monsieur Denis DIGEL précise que, dans le compte administratif, les charges à caractère général servent à faire fonctionner le SIVU, il y a également les charges de personnel et les charges de gestion courante qui comprennent les assistances à la main d'œuvre que réalise l'ONF.

Monsieur André KLETHI souhaiterait connaître ce que représente, de manière globale, l'ONF dans ces 41 000 euros.

Monsieur Denis DIGEL indique que cela doit représenter environ 35 000 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que les ouvriers ne travaillent pas exclusivement dans la forêt de Sélestat. Il ajoute que ce sont de vrais ouvriers professionnels et qu'à la page 9, est indiquée la réalisation de la passerelle du Schiffwasser qui a été effectuée avec qualité et compétence.

Le Conseil Municipal prend acte

6. Syndicat de Lutte contre les Moustiques – SLM 67 : rapport annuel 2017

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce sujet a été traité en commission départementale car c'est un sujet qui préoccupe sérieusement. En effet, il y a deux types de lutte en ce moment, à savoir la lutte anti nuisance, qui correspond aux moustiques qui incommode mais qui ne sont pas dangereux, et la lutte anti vectorielle contre les moustiques tigres qui sont des vecteurs de maladies tropicales. Il informe que le Département participe à hauteur de 50% des dépenses engendrées par le syndicat de lutte contre les moustiques pour la lutte anti nuisance. Pour ce qui est de la lutte anti vectorielle, cette dernière est prise entièrement en charge par le Département, mais il faudra probablement s'attendre à ce que le moustique tigre se développe de plus en plus et de ce fait que les collectivités soient amenées à contribuer pour cette lutte. En effet, la présence du moustique tigre a été découverte en 2015 à Schiltigheim, et aujourd'hui dans l'agglomération strasbourgeoise, il existe de plus en plus de points de ponte d'œufs de ces moustiques et ces derniers se déplacent à bord des véhicules, ce qui explique la découverte de moustiques tigres sur l'autoroute du Haut-Koenigsbourg.

Monsieur Eric CONRAD indique que la participation de la Ville est de 33 997,86 euros. Il précise que les cartes jointes montrent bien que les lieux de concentration du moustique tigre s'agrandissent de plus en plus.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'une importante campagne de communication sera mise en place en début d'année par le Département pour sensibiliser la population afin de lutter contre ces moustiques.

Monsieur Bertrand GAUDIN profite de cette délibération pour faire un lien entre deux délibérations qui sont prises et qui peuvent être reliées aux conséquences du réchauffement climatique à savoir les conséquences de plus en plus fréquentes des sécheresses sur les forêts de montagne et les attaques de scolytes ou le développement d'espèces exotiques. Il insiste sur le fait que les conséquences du réchauffement climatique ne se limitent malheureusement pas à ces deux exemples car les scénarios les moins pessimistes des scientifiques du GIEC, prévoient une évolution importante du climat dans les prochaines

décennies. De ce fait, il estime qu'il est devenu plus qu'urgent de passer à la vitesse supérieure dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire, un certain volontarisme a été affiché en la matière avec l'adoption d'un plan climat, et il se demande ce qu'il en est au niveau de la commune.

Monsieur André KLETHI se demande si la participation du Département représente 50% du fonctionnement et 50% de l'investissement ou si cela correspond à 50% du fonctionnement uniquement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cela représente 50% du budget total du Syndicat en dehors de la lutte anti vectorielle.

Monsieur André KLETHI souligne le fait qu'il est inscrit que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 496 000 euros. Or, il constate que ce ne sont pas les dépenses qui se sont élevées mais c'est le budget primitif qui prévoyait 496 000 euros. Il suppose donc que ce qui est présenté dans cette délibération, c'est le budget primitif et le compte administratif. Il constate donc que la réalité pour 2017 n'est pas les 496 000 euros de dépenses de fonctionnement, mais c'est ce qui figure au niveau du compte administratif, à savoir 325 000 euros. Il considère donc qu'il serait intéressant, dans ce rapport, de connaître les raisons de cette grande différence entre le budget primitif et le compte administratif.

Monsieur Denis DIGEL précise que 2017 était une année particulièrement sèche avec très peu d'eau ce qui a nécessité sur Sélestat un traitement moustique à l'hélicoptère, fin mars 2017, puis plus aucune action n'a été nécessaire. Cela a été également le cas dans toute la vallée du Rhin et du côté de Lauterbourg.

Monsieur André KLETHI indique que la réponse est totalement claire mais il estime que cela montre bien qu'il est demandé de prendre acte d'un rapport qui n'est pas juste, puisqu'il est inscrit que les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 496 000 euros alors qu'il s'agit du budget prévisionnel, et que ce sont les dépenses de fonctionnement qui se sont élevées à 325 000 euros. Il considère qu'il est demandé de prendre acte d'un dossier qui est très mal ficelé.

Monsieur Denis DIGEL considère que le dossier n'est pas très mal ficelé mais plutôt très transparent, puisqu'il comprend le budget primitif ainsi que le réalisé, et toutes les explications ont été fournies.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que le budget primitif est joint au document ainsi que le compte administratif.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que dans le corps de la délibération le bon montant n'est pas annoté, mais cela n'enlève rien du tout à la transparence du rapport.

Pour répondre à Monsieur GAUDIN sur sa demande d'actions prévues au niveau de la Ville, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'il n'est certainement pas sans savoir que le plan climat est géré par le PETR sur le territoire de la

Communauté de Communes, mais que les actions déterminées dans ce plan climat, concernent la Ville de Sélestat.

Le Conseil Municipal prend acte

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Constitution d'une provision pour risque dans le cadre du contentieux avec la société Dexia Crédit Local

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose de constituer une provision pour risque d'un montant de 2 728 580 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait qu'il ne peut que saluer le travail effectué à l'époque par le service des Finances et son Adjoint, Monsieur HAAS, qui a réagi très rapidement pour former un recours.

Adopté à l'unanimité

8. Fixation des droits de place 2019

Monsieur Guy RITTER précise que les tarifs au niveau des marchés et des fêtes foraines restent identiques à l'année passée.

Adopté à l'unanimité

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

9. Renouvellement de la convention de participation pour le risque santé

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'il y a 6 ans, la Ville a signé une convention de participation pour le risque santé. Il a été décidé d'adhérer une nouvelle fois au groupement de commande organisé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin et c'est la Mut'Est qui a été retenue. Il insiste sur le fait que les tarifs de la Mut'Est ont été revus à la baisse et de ce fait, le montant global de la contribution de la Ville aurait été diminué. Toutefois, il a été décidé, en accord avec les partenaires sociaux, de maintenir le montant au budget et d'augmenter la prestation et la qualité de remboursement pour les agents.

Madame Caroline REYS souhaite savoir quel est le pourcentage d'agent intéressé par cette adhésion. De plus, elle a lu dans la presse, lors du conseil municipal de Colmar, qu'il y a eu un débat sur le rapport d'égalité homme/femme dans la collectivité, et elle souhaite savoir si un tel rapport a été effectué pour la collectivité de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'un travail est en cours au niveau des services et un rapport sera réalisé. Il informe qu'environ 2/3 du personnel adhère à la Mut'Est.

Adopté à l'unanimité

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

10. Voirie programme 2018 : Aménagement de la rue du Cimetière

Monsieur Jacques MEYER indique que cela fait plus de 35 ans qu'il est question du réaménagement de cette rue et que le coût exorbitant des travaux d'assainissement et de l'eau ont fait que ce projet a été constamment repoussé. Au niveau de l'assainissement, il rappelle que le collecteur de l'ensemble de la rue sur 470 mètres a été remplacé et doublé au niveau du diamètre pour être branché sur un collecteur de délestage qui se trouve au niveau du Boulevard de Nancy. De plus, le SDEA a refait tout le réseau d'alimentation en eau potable et toute la conduite principale a été remplacée. Tous les travaux s'élèvent à un montant global de 550 000 euros.

Monsieur MEYER insiste sur le fait que l'objectif premier de cette rue était de réaliser un aménagement qui soit paisible pour l'ensemble des personnes y résidant. De plus, l'ensemble des riverains qui ont participé à l'élaboration de ce projet sont satisfaits par rapport à ce qui sera réalisé. Le coût de l'aménagement de cette voirie s'élève à 1 080 000 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que ce projet était une grosse promesse de campagne de la majorité aux élections de 2001. De ce fait, il ne peut qu'être satisfait, après 17 ans de réflexion, que le résultat soit plutôt sympathique. De plus, il ne peut que reconnaître que la municipalité a pris en compte tous les tenants et aboutissants de cette situation et elle règle au passage d'autres difficultés du quartier. Il ne peut que souhaiter que cet aménagement puisse répondre à toutes ses difficultés.

Madame Caroline REYS confirme qu'il s'agit d'un investissement important pour un axe important et elle considère que cet axe est également symbolique car il relie le quartier de la filature au cœur de ville. Toutefois, elle regrette que cette rénovation n'ait pas prise en compte, à sa juste mesure, la circulation cycliste, d'autant plus que le nombre de jeunes qui l'emprunte est important. En réponse à cela, il a été fait mention de contraintes techniques, mais elle a du mal à croire que sur une voie large de 12 mètres, il ne soit pas possible de faire circuler à la fois une voiture et des vélos. Elle observe donc que la volonté politique n'a pas placée cette considération dans ses priorités. Elle pense que toutes les solutions douces n'ont pas été étudiées et qu'il n'y a pas eu de vision des déplacements sur cet axe, et elle le regrette.

Monsieur Jacques MEYER estime que Madame REYS n'a pas compris ce qui a été expliqué par les techniciens lors de la commission car ces derniers sont entrés dans tous les détails. En effet, techniquement cela n'était pas réalisable puisque le stationnement aurait été supprimé alors qu'il y a un réel besoin de stationnement pour les personnes se rendant au cimetière. De plus, cet aménagement comprend un trottoir de 2 mètres de large qui pourra être emprunté par les cyclistes, et il considère donc qu'à ce titre, tout a été fait pour prendre en compte les modes de déplacement doux piétons et cyclistes. Monsieur MEYER confirme que ce projet était une promesse de 2001 et il rappelle que leurs prédécesseurs ont mis autant de temps.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que si cet aménagement avait pu être fait par tronçon, avec des budgets moins conséquents, cela aurait été fait, mais le souci était le réseau d'assainissement qui est conséquent et la Ville était également dépendante du budget inscrit par le SDEA. Toutefois, il ne peut pas accepter qu'il soit dit que la municipalité n'a pas réfléchi et suffisamment analysé la situation, cela est complètement faux, et la priorité de la municipalité sont les déplacements doux, mais dans cette rue cela était techniquement impossible.

Monsieur Bertrand GAUDIN confirme que l'espace public n'est pas extensible, donc donner plus de place au vélo signifie parfois donner un peu moins de place à la voiture, mais dans ce cas, au nord de la rue le stationnement n'est pas pour le cimetière. De plus il aurait été possible de réfléchir à un sens unique. En ce qui concerne le trottoir très large, cela est très bien mais le cycliste peut avoir un PV s'il circule sur le trottoir et il roule 5 fois plus vite qu'un piéton, la cohabitation n'est pas toujours simple.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, a du mal à concevoir un sens unique sur un tel axe et il estime qu'une telle proposition montre bien une absence de maîtrise des problématiques liées à la circulation.

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

11. Adhésion à un groupement de commandes portant sur la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurances et de conseil en assurances

Monsieur Guy RITTER propose d'adhérer au groupement de commandes. De plus il propose que Monsieur Jacques MEYER soit membre titulaire de la commission d'appel d'offres et Monsieur Jean-Pierre HAAS suppléant.

Monsieur Stéphane ROMY indique que les membres au niveau de la Communauté de Communes sont Monsieur Benoit HEINRICH, en titulaire, et Monsieur Charles ANDREA, en suppléant.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, remercie les élus pour leur contribution et leur participation tout au long de l'année, ainsi que l'ensemble des services qui permettent que ces séances se tiennent dans de bonnes conditions. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 23 janvier 2019 à la Salle Sainte Barbe.

-*-*-*-*

Fin de la séance à 19 H 30
DGS/AI
PV prov 54

La secrétaire de séance

Stéphanie LUTZ-HUSSER